



Extrait du  
livre des  
délibérations

Copie conforme  
de  
résolution

Procès-verbal du 5 décembre 2016

À une séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Pascal, tenue en la salle des délibérations de l'hôtel-de-ville, à 405, rue Taché, le 5 décembre 2016 à 20 h 00 heures, conformément aux dispositions de la loi et des règlements, et à laquelle étaient présentes les personnes suivantes ; Mesdames et Messieurs les conseillers

André Laforest, Isabelle Chouinard, Réjean Pelletier, Francine Soucy, Marjolaine Emond et Rémi Pelletier

formant quorum sous la présidence de Rénald Bernier, maire, on procéda de la façon suivante :

Résolution no :

2016-12-550

**RENOUVELLEMENT DU PROGRAMME MUNICIPAL DE SUBVENTION POUR L'ACHAT DE COUCHES LAVABLES EN 2017.**

CONSIDÉRANT que la Ville possède des disponibilités budgétaires de l'ordre de 500 \$ en 2017 pour relancer le programme de subvention de couches lavables;

CONSIDÉRANT la vocation environnementale du programme qui s'inscrit dans les objectifs de la Ville en matière d'environnement;

CONSIDÉRANT la politique familiale municipale dont l'un des objectifs est de promouvoir la qualité de vie des familles par un environnement sain;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des articles 4(4) et 90 de la Loi sur les compétences municipales, la Ville peut accorder toute aide qu'elle juge appropriée en matière d'environnement;

CONSIDÉRANT également qu'en vertu du 3<sup>e</sup> alinéa de l'article 92 de la Loi sur les compétences municipales, la Ville peut établir tout programme d'aide dans l'exercice d'un pouvoir d'aide prévu à ladite Loi;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marjolaine Emond

et résolu unanimement que la Ville de Saint-Pascal :

- autorise la mise en place du « Programme d'aide municipal pour l'achat de couches lavables 2017 »;
- autorise le versement d'une somme totale de 500 \$ dans ledit programme;
- autorise le remboursement aux citoyens de Saint-Pascal, sur présentation de factures de couches lavables, d'un montant équivalent à 60 % du coût total de leur achat (après taxes), et ce, jusqu'à concurrence de 250 \$ par enfant;

Extrait certifié conforme  
ce 8 décembre 2016

Me Louise St-Pierre, OMA  
greffière



**Extrait du  
livre des  
délibérations**

**Copie conforme  
de  
résolution**

Procès-verbal du 5 décembre 2016

À une séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Pascal, tenue en la salle des délibérations de l'hôtel-de-ville, à 405, rue Taché, le 5 décembre 2016 à 20 h 00 heures, conformément aux dispositions de la loi et des règlements, et à laquelle étaient présentes les personnes suivantes ; Mesdames et Messieurs les conseillers André Laforest, Isabelle Chouinard, Réjean Pelletier, Francine Soucy, Marjolaine Emond et Rémi Pelletier

formant quorum sous la présidence de Rénald Bernier, maire, on procéda de la façon suivante :

**Résolution no :**

**2016-12-550  
(suite)**

- précise que le programme entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et se termine le 31 décembre 2017;
- précise que l'achat et la demande de remboursement devront être réalisés dans la période visée par le programme;
- mandate Madame Emilie Poulin, directrice du développement et des communications, pour assurer la gestion du programme.

Signé  
Rénald Bernier, maire

Signé  
Me Louise St-Pierre, greffière

**Extrait certifié conforme  
ce 8 décembre 2016**

Me Louise St-Pierre, OMA  
greffière